Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 25 (1998)
Heft: 3

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1997

Une année difficile

Le Conseil fédéral estime que l'année 1997 a été difficile et fortement marquée par l'évolution internationale. Il considère avoir atteint la plupart de ses objectifs annuels dans les domaines où il a pu exercer une véritable influence.

Dans son rapport de gestion pour 1997, le Conseil fédéral procède à une comparaison entre les objectifs qu'il s'était fixés et ceux qu'il a atteints. Pour ce faire, il s'est fondé sur le programme annuel qu'il avait présenté au début de 1997.

Affaires internationales

Dans son analyse de l'année écoulée, le Conseil fédéral relève les fortes influences du contexte international, notamment de la concurrence économique mondiale, qui se sont traduites par des mégafusions et des licenciements collectifs.

Les effets de cet environnement international se sont aussi fait sentir dans la question de l'attitude de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale, provoquant un large débat à l'intérieur de notre pays sur notre passé.

Sur le plan de la politique européenne, la situation insatisfaisante perdure du fait qu'il n'a toujours pas été possible, en 1997, de mener à terme les négociations bilatérales avec l'Union européenne. Le Conseil fédéral se déclare une fois de plus persuadé que la Suisse ne peut rester en marge de l'évolution internationale et faire abstraction des conditions-cadres qui la caractérisent.

Bien-être général

Vu les difficultés auxquelles l'économie a dû faire face, les mesures en faveur du maintien du bien-être général sont restées prioritaires en 1997. A cet égard, le Conseil fédéral considère que sa tâche principale consiste à fixer des conditions-cadres qui évitent de pénaliser les acteurs économiques sur le plan international et qui permettent à la fois de transformer les structures et de faire en sorte que les coûts sociaux de ces transformations puissent être supportés.

Aussi a-t-il présenté, en 1997, un programme d'investissements de 560 millions de francs et une réforme de l'imposition des sociétés.

Par la libéralisation dans le secteur des postes et des télécommunications, le Conseil fédéral a réussi à obtenir que les entreprises Télécom et La Poste, nouvellement créées, fassent leur apparition sur le marché en même temps que leurs concurrents de l'Union européenne.

Enfin, il a présenté un projet fixant l'objectif d'assainissement des finances fédérales d'ici l'an 2001. Il s'agit d'un plan d'assainissement contraignant pour le Conseil fédéral et le Parlement. (Cet objet est inscrit à l'ordre du jour des votations fédérales du 7 juin; voir pages 14/15). Afin d'y parvenir, il a élaboré un programme de stabilisation qui doit permettre de réaliser des économies de quelque deux milliards de francs dans les secteurs des prestations à caractère social, des transports, de la défense nationale, de la formation et de la recherche, de l'agriculture et des relations internationales.

Solidarité

En raison de la transformation des structures économiques, le débat public portant sur la solidarité entre les plus forts et les plus faibles a été particulièrement important en 1997 aussi. Dans le domaine des institutions de sécurité sociale, le Conseil fédéral a renoncé à prendre des décisions engageant l'avenir, car les travaux en vue d'assurer le financement de ces institutions étaient encore en cours. L'effort a porté principalement sur la consolidation des institutions existantes.

Par ailleurs, les commémorations de l'année 1998 qui s'annonçaient ont constitué une excellente occasion d'entamer une réflexion sur la coexistence nationale au sens large. Le Conseil fédéral a aussi lancé la fondation «Suisse solidaire», qui est et restera un point de repère. Elle doit nous permettre de renforcer notre solidarité traditionnelle avec les faibles et les démunis, dans notre pays comme à l'étranger, et d'exprimer notre reconnaissance pour la paix et la démocratie dont a joui notre Etat depuis sa fondation.

Bilan

Dans l'ensemble, il s'avère qu'en 1997 il a été possible de faire aboutir des projets importants. Aux yeux du Conseil fédéral, les grandes options fixées dans le programme de la législature 1995–1999, à savoir le renforcement du bien-être général, de la capacité d'action

AVS/AI

- ***Limite d'âge 50 ans***

La demande d'adhésion à l'AVS/AI facultative peut être déposée jusqu'au 51e anniversaire (sauf exception).

- ***Femmes***

A la suite de l'entrée en vigueur de la 10e révision de l'AVS, le 1er janvier 1997, les femmes peuvent – c'est nouveau – déclarer individuellement leur adhésion à l'AVS/AI facultative, de même que leur retrait de cette institution, moyennant respect des autres conditions prévues par la loi.

Le 1er Août à l'étranger

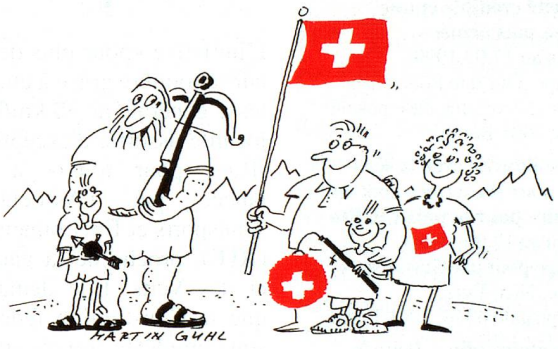

Le 1er Août est Fête nationale pour les Suisses de l'étranger également, qui tiennent à marquer leur attachement à leur patrie ou celle de leurs ancêtres. De nombreux consulats et ambassades organisent une réception pour la fête nationale, le plus souvent en collaboration avec les associations suisses. Radio Suisse Internationale enregistre sur cassettes un programme spécial pour la fête du 1er Août, avec en particulier le discours du président de la Confédération, une sonnerie de cloches et l'hymne national. Ces cassettes sont mises à disposition des associations suisses par les représentations. Quant au texte du discours du président de la Confédération, il est envoyé en six langues aux associations et institutions suisses par le Secrétariat des Suisses de l'étranger. La mise sur pied d'une manifestation à l'occasion de la Fête nationale reste toutefois avant tout l'affaire des communautés des Suisses de l'étranger. Les missions suisses n'ont pas l'obligation d'organiser une réception.
NYF

de l'Etat et de la cohésion nationale, sans oublier le développement durable, resteront les constantes de sa politique.

Le rapport rappelle les objectifs que le gouvernement s'était fixés pour 1997 et indique dans quelle mesure ils ont été atteints. Il énumère aussi les mesures qui ont été reportées. Au nombre des raisons principales expliquant ces reports, il cite les conditions-cadres, qui lui sont dictées par le contexte international et qui affectent sa prise de décision, les retards dus au fonctionnement du Parlement, le système du référendum et les insuffisances des structures administratives traditionnelles. A cet égard, le Conseil fédéral rappelle qu'il a identifié ces problèmes depuis plusieurs années et que, pour les résoudre, il a déjà pris des mesures importantes dans le cadre de la réforme du gouvernement et de l'administration. Durant l'année sous revue, il a aussi décidé de soumettre aux Chambres fédérales des propositions visant à renforcer son statut. A condition que ces propositions soient réalisées, il envisage l'avenir avec confiance.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du rapport de gestion 1997 du Conseil fédéral en envoyant une étiquette autocollante, munie de votre adresse, à la Chancellerie fédérale, Section planification, 3003 Berne.

Vous pouvez aussi consulter ce rapport sur Internet à l'adresse http://www.admin.ch

Werner Thut, Chancellerie fédérale ■

Initiatives populaires pendantes

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées:

«Pour des primes d'assurance maladie proportionnelles au revenu et à la fortune»
(jusqu'au 22.10.1998)
Parti du travail
Elise Kerchenbaum,
case postale 232, 1211 Genève 8

«La propriété foncière est transformée en droits de jouissance ou de superficie»
(jusqu'au 20.11.1998)
Werner Mühlheim,
case postale 8140,
2500 Bienne 8

«Pour plus de sécurité à l'intérieur des localités grâce à une vitesse maximale de 30 km/h assortie d'exceptions (Rues pour tous)»
(jusqu'au 16.03.1999)
Association transports et environnement (ATE),
case postale, 3000 Berne 2

«Répartition du travail»
(jusqu'au 16.03.1999)
Patrizia Staub, case postale 7263, 8023 Zurich

«Pour des coûts hospitaliers moins élevés»
(jusqu'au 02.06.1999)
Denner SA, case postale 977, 8045 Zurich

«La santé à un prix abordable (initiative-santé)»
(jusqu'au 09.06.1999)
Parti socialiste suisse,
case postale, 3001 Berne

«Stations cliniques modèles»
(jusqu'au 09.06.1999)
Kunigunde Grätzer-Karner,
case postale 114, 8042 Zurich

«Six voies pour l'autoroute A1 entre Zurich et Berne»
(jusqu'au 13.07.1999)
Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2,
8700 Küsnacht

«Six voies pour l'autoroute A1 entre Genève et Lausanne»
(jusqu'au 13.07.1999)
Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2,
8700 Küsnacht

«Pour une deuxième galerie au tunnel autoroutier du Saint-Gothard»
(jusqu'au 13.07.1999)
Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2,
8700 Küsnacht

«Pour la suppression du droit de recours des associations au plan fédéral»
(jusqu'au 13.07.1999)
Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2,
8700 Küsnacht

«Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée»
(jusqu'au 17.09.1999)
Groupe pour une Suisse sans armee, Nico Lutz, case postale 6348, 3001 Berne

«La solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)»
(jusqu'au 17.09.1999)
Groupe pour une Suisse sans armée, Nico Lutz,
case postale 6348, 3001 Berne

«Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire»
(jusqu'au 01.10.1999)
Association «Strom ohne Atom», Leo Scherer, case postale 2322, 8031 Zurich

«Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires»
(jusqu'au 01.10.1999)
Association «Strom ohne Atom», Leo Scherer, case postale 2322, 8031 Zurich

Changement d'adresse

Pas à Berne s.v.p.

Annoncez vos changements d'adresse exclusivement à l'ambassade ou au consulat suisse. En effet, eux seuls sont compétents pour la gestion des adresses de nos compatriotes à l'étranger, et partant, pour l'envoi correct de la «Revue Suisse».

Vous contribuez ainsi à prévenir de coûteuses recherches que le Service des Suisses de l'étranger doit entreprendre après la parution de chaque numéro en raison d'un nombre élevé de renvois à l'expéditeur d'exemplaires de la «Revue Suisse».

Initiative en bref

«Rues pour tous»

L'initiative «pour plus de sécurité routière grâce à une vitesse générale de 30 km/h en localité assortie d'exceptions (Rues pour tous)» a été lancée par l'Association Transports et Environnement (ATE), proche de la gauche et des Verts. Elle demande que la Constitution fédérale soit complétée comme suit:

- la vitesse maximale générale autorisée à l'intérieur des localités est de 30 km/h; l'autorité compétente peut accorder des dérogations dans les cas justifiés;
- dans l'année suivant l'acceptation par le peuple et les cantons, les autorités compétentes édictent les dispositions d'application nécessaires et ordonnent l'introduction des vitesses maximales à l'intérieur des localités.

NYF ■

Assurance maladie

Quiconque n'est pas domicilié en Suisse n'est pas soumis à la règle de l'assurance maladie obligatoire. Les compagnies d'assurance maladie ont cependant le droit, mais non l'obligation (contrat facultatif), de continuer à assurer les personnes ayant leur domicile à l'étranger.

Pour les compatriotes domiciliés à l'étranger et qui étaient en traitement médical avant le 1er janvier 1997, les caisses-maladie suisses sont dans l'obligation de maintenir le rapport d'assurance en vertu de l'ancienne loi jusqu'à la fin du traitement. Pour toutes questions, veuillez vous adresser directement à votre caisse-maladie.
NYF